



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements d'accueil

Question écrite n° 77964

### Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur une anomalie concernant les établissements d'hébergements de personnes dépendantes (EHPAD). En effet, ceux-ci sont censés accueillir et prendre en charge les personnes malades âgées de plus de soixante ans. Il s'agit de patients âgés dits « fragiles » ou gériatriques. Ces établissements ne concernent donc pas les malades de moins de soixante ans, qui peuvent pourtant avoir également besoin d'une prise en charge. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer si le Gouvernement est prêt à étendre les conditions d'ouverture des établissements d'hébergements de personnes dépendantes (EHPAD) aux personnes de plus de cinquante ans.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77964

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 2005, page 10466